

**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S****REUNION PUBLIQUE DU 08 JANVIER 2024
RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT-GERVAIS**

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Marie Christine DAYVE, Monique RACT, Véronique CLEVY, Michel STROPIANO, Bernard SEJALON

Excusés Municipalité :

Services municipaux : Marc SIROP, Laurent CLAUDEL

Assistait également : Guillaume JUNGUENET

Secrétaire de séance : Laurent CLAUDEL

Après avoir salué l'assemblée présente, Monsieur le Maire précise que le film de présentation diffusé lors de la soirée des vœux à la population est accessible sur internet.

Mi-2024, viendra l'achèvement des 2 ascenseurs. Ces projets sont la concrétisation d'une politique publique menée depuis plusieurs années visant à redéfinir le cadre des mobilités sur le bassin de vie de Saint-Gervais. Ces appareils viennent concrétiser une transformation du réseau de transport touristique vers un transport public à l'année.

Le Valléen, deviendra la pièce centrale du traitement du dernier kilomètre, reliant la gare SNCF avec le centre bourg de Saint-Gervais. Il s'inscrit comme l'outil permettant de régler la difficulté d'accès en transport public depuis les grandes métropoles françaises et étrangères. La reprise du parvis de la gare SNCF et du Pôle d'Echange Multimodal inclura les besoins du TMB ainsi que le parking supplémentaire en silo pour environ 300 places. Les schémas de principe seront connus courant 2024.

Ce renouvellement des fonctionnalités des transports publics, représente une projection de ce que sera Saint-Gervais demain en matière d'accessibilité. Monsieur le Maire note que peu de collectivités s'impliquent dans un tel exercice prospectif tout en assumant les choix pris devant les électeurs.

Le challenge qui doit être relevé aujourd'hui s'articule autour de la question de la libre circulation par une optimisation du maillage de l'ensemble des transports publics existants et en organisant le rabattement des usagers vers le Valléen (y compris les scolaires) tout en restant dans le budget actuel (800 K€/an).

Pour répondre à une question de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que l'accès au Valléen sera inclus dans le forfait de ski et dans le Pass'scolaire pour les jeunes de moins de 25 ans. Pour les autres usagers, des négociations sont en cours pour définir des systèmes d'abonnements. Le point critique est la compatibilité numérique de lecture des supports. L'ascenseur des thermes sera lui en accès libre.

En avril 2024, l'ancien DMC va être complètement détruit pour recréer une nouvelle ligne en lieu et place du tracé actuel. Ce sera une nouvelle télécabine qui sera construite entre le 1^{er} avril et le 25 décembre 2024. Le plus gros du travail se fera au Bettex par la destruction d'une partie de la gare arrivée. En 2025, le remplacement du télésiège du chef-lieu de Saint Nicolas par un télépulsé et la finalisation des travaux sur le Tramway du Mont-Blanc viendront parachever, la préfiguration de Saint-Gervais, station touristique de demain (accessible et vertueuse) voulue par l'équipe municipale.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Monsieur le Maire évoque l'évolution de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires. Le choix opéré sur Saint-Gervais est d'asséner que les résidents secondaires ont toute leur place dans la vie locale de Saint-Gervais (ils vivent et font vivre le territoire). S'agissant des impôts locaux, il précise que le taux en 2023 pour Saint-Gervais est plus bas qu'en 2001. Pour compléter son propos, Monsieur le Maire rappelle les modalités de construction des taxes. La revalorisation de la base dite « valeur locative » est définie par l'Etat annuellement, c'est sur celle-ci que la Commune instaure un taux (un pourcentage). La taxe payée par les usagers est donc le résultat du montant de base multiplié par le taux.

Le 15 avril 2024, la DSP des Crêtes s'achève. Elle concerne les Communes de Megève, Demi-Quartier et Saint-Gervais. La procédure pour trouver un nouveau délégataire au 16 avril 2024 est en cours et nécessitera l'accord à l'unanimité des 3 Communes. L'investissement le plus urgent concerne la rénovation complète de la télécabine du Mont d'Arbois qui effectue la liaison Megève/Saint-Gervais.

Pour répondre à une interrogation de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que ce sont les Communes qui sont propriétaires des remontées mécaniques. Le cahier des charges d'investissement par le délégataire et la vie du contrat sont de la responsabilité des Communes et il appartient à celles-ci d'être vigilantes sur les prises de positions des délégataires.

La restauration des 6 chapelles de la rive droite a pris un peu de retard, les travaux seront engagés en 2024 et la dernière tranche de restauration portera sur le temple et la chapelle des Thermes courant 2025.

La réfection du parc thermal sera concomitante avec la fin des travaux de l'ascenseur des thermes, y compris les itinéraires de randonnées sur les coteaux du vallon thermal. Ces travaux seront finalisés dans le printemps 2024 et le layon de l'ascenseur des thermes sera sécurisé pour éviter les chutes de blocs en contrebas.

Des remerciements sont adressés à la copropriété du domaine de Crespin pour la cession gratuite du terrain permettant le déplacement du point de tri volontaire et pour faire suite à une demande de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que des passages piétons colorés seront envisagés en proximité de l'ascenseur des thermes.

Sous la grande Chaumine, un talus est recouvert par la renouée du Japon. Monsieur le Maire évoque que le sentier des Poules a été repris l'an dernier par les travaux du Conseil départemental pour conforter la pile du pont. Ce sentier deviendra le cheminement naturel pour les usagers de l'ascenseur des thermes. Il est demandé aux services techniques de prévoir le fléchage directionnel en conséquence et la pose de la barrière pompiers est prévue.

Pour répondre à une question de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que l'établissement chez la Tante redeviendra un hôtel restaurant à l'issue des travaux en cours. L'établissement l'Igloo connaît le même type de rénovation lourde.

L'hôtel Terminus vient d'être repris par le groupe mont blanc collection qui a la propriété de l'hôtel des 2 Gares et du plan B de Chamonix. L'objectif pour le propriétaire est de créer des espaces de convivialités ouverts à tous. Les travaux se feront au printemps avec réouverture à l'été 2024.

Une personne présente dans l'assemblée fait état que l'ancien presbytère de l'église du Fayet est ouvert aux quatre vents. Monsieur le Maire demande à la Police Municipale d'intervenir pour sécuriser cet édifice. Pour évoquer son avenir, Monsieur le Maire précise qu'un pastillage a été inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour orienter cet immeuble vers de l'habitat social.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Une personne de l'assemblée fait remarquer que le bâtiment 2 du Bel Alp, est emmaillotté du fait du délabrement des façades. Monsieur le Maire précise que le permis de construire de reprise des façades est caduc. Une procédure contentieuse a été lancée par la copropriété du fait des retards nombreux sur la requalification des façades. De son côté, la Commune a envoyé un courrier à la copropriété pour exécuter l'arrêté préfectoral de rénovation des façades reprise tous les 10 ans.

En réponse à une question de l'assemblée, Monsieur le Maire vient repréciser le nouveau cadre réglementaire des PLU obligeant les collectivités à produire un bilan de la consommation des zones constructibles au bout de 6 ans, ce qui a été fait en décembre 2023 à Saint-Gervais.

En parallèle, la loi Climat résilience est venue instaurer la notion d'Espaces Naturels Agricoles et forestiers (ENAF) dans les zones urbanisables et la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) indique qu'à l'horizon 2050, il ne sera plus possible de consommer de nouveaux espaces à urbaniser et ce dans l'objectif de concentrer les habitats en zone urbanisée.

Concrètement sur Saint-Gervais, sur le PLU de 2016, 71,7 ha restent constructibles à l'issue de la consommation de 31,8 ha d'ENAF entre 2011 et 2021. Sur les 10 prochaines années, la loi ZAN autorise la consommation de 15,9 ha d'ENAF (50 % de la consommation 2011/2021). A l'issue du processus de la loi Climat résilience, 55,8 ha seront déclassés de leur zonage constructible (71,7 ha – 15,9 ha).

En réponse à une question de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que la gestion des biodéchets est de la responsabilité du SITOM. Sur la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, le choix a été fait de mettre en place des composteurs publics et d'affecter un personnel à la gestion de ce compostage.

En réponse à une interpellation, Monsieur le Maire évoque le sujet des jardins partagés. Un appel à projet a été lancé pour la reprise des jardins du Curé de Saint-Nicolas et Saint-Gervais et les jardins ouvriers du Fayet offrent 8 000 m² de surfaces de culture.

En conclusion de son exposé, Monsieur le Maire évoque le lancement de la campagne de recensement qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. 16 agents recenseurs ont été mobilisés par la Commune pour effectuer ce contact avec les habitants. Ces personnes ont été choisies en fonction de leur connaissance du territoire et des habitants. L'objectif de ce recensement n'est pas fiscal, mais statistique et vise à une comptabilité la plus précise possible du nombre d'habitants à Saint-Gervais.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

